

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les hôpitaux liégeois mutualisent la collecte et le traitement des déchets infectés

Liège, le 13 mars 2020. Les hôpitaux liégeois mutualisent la collecte et le traitement des déchets infectés, dit « déchets de classe B2 ». Cette alliance des institutions liégeoises, tous réseaux confondus, est inédite. C'est le Centre Hospitalier Bois de l'Abbaye de Seraing qui est chargé de mener la procédure au nom et pour le compte des hôpitaux ayant décidé d'y adhérer. D'autres institutions hospitalières, hors Province de Liège, ont également marqué un intérêt à prendre part au futur marché.

A l'initiative et sous l'égide du GRE-Liège (Groupement de Redéploiement Economique), des représentants des hôpitaux de la Province de Liège se sont mis autour de la table en vue de faire un état des lieux sur la question de l'enlèvement et du traitement des déchets produits par l'activité hospitalière, et plus particulièrement celle des déchets infectés (de classe B2) et d'examiner les pistes qui permettraient d'améliorer la filière, tant d'un point de vue économique que d'un point de vue écologique.

L'arrêté du Gouvernement Wallon du 30 juin 1994 tel que modifié à plusieurs reprises prévoit que les déchets infectés de classe B2 doivent être incinérés dans des conditions tout à fait particulières. A ce jour en Wallonie, seul l'incinérateur de l'intercommunale IPALLE situé à Thumaide dans le Tournaisis et qui est doté d'une installation de manutention automatisée des déchets hospitaliers et médicaux est autorisée à incinérer ces déchets infectés. Les coûts économique et écologique des transports liés à l'acheminement des déchets jusqu'à Thumaide sont non négligeables. Le prix à payer par les hôpitaux liégeois pour cette catégorie de déchets est en conséquence particulièrement élevé.

Plusieurs pistes ont été examinées.

Parmi elle, figure la technique de la transformation des déchets infectés en déchets assimilables aux déchets de classe A (déchets ménagers) par une stérilisation de type micro-ondes, ce qui permettrait un traitement plus proche des lieux de production.

La mise sur pied d'une telle solution nécessite des investissements significatifs pour les opérateurs économiques, ce qui n'est envisageable que moyennant la certitude d'obtenir un volume à traiter suffisant et ce, durant une période suffisamment longue que pour pouvoir amortir le matériel.

Dans ces conditions, les hôpitaux étant soumis à la législation relative aux marchés publics, il a été décidé d'organiser une mise en concurrence à laquelle les hôpitaux liégeois, tous réseaux confondus, ont décidé d'adhérer. Le Centre Hospitalier Bois de l'Abbaye de Seraing est chargé de mener la procédure au nom et pour le compte des hôpitaux ayant décidé d'y adhérer. D'autres institutions hospitalières, hors Province de Liège, ont également marqué un intérêt à prendre part au futur marché.



L'objectif de cette mise en concurrence mutualisée est de faire diminuer les prix et incitera inévitablement divers opérateurs économiques à investir dans une solution plus écologique.

FIN DU COMMUNIQUE DE PRESSE

Personne de contact pour toutes questions sur le projet

Thibault Vanderhauwart

Chefs de projets GRE-Liège

t.vanderhauwart@greliège.be

0032/499.48.73.84